

## Stickers anti-mouches bandes transparentes X12



Les bandes adhésives insecticides transparentes K.pro sont un moyen efficace et discret pour éliminer mouches et moucherons. Elles contiennent un appât alimentaire qui attire les mouches. Les mouches entrent en contact avec la matière insecticide. Elles sont intoxiquées et tombent (elles ne restent pas collées à l'adhésif). Utiliser 3 bandes adhésives pour 10 m<sup>2</sup>.

### Avantages produit

Elimine les mouches  
Efficace 6 mois  
Attraie les mouches et tue par contact  
Bandes transparentes, solution discrète  
Sans odeur

CODE PRODUIT 3006

GENCODE 3365000030066

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 0,2

Largeur UV cm : 9,6

Hauteur UV cm : 19,1

Poids Brut UV Kg : 0,024

Poids Net UV Kg : 0,004

Contenance X12

LIEN VIDEO

### MODE D'EMPLOI

1- Retirer le film protecteur. 2- Détailler un des stickers du support papier. 3- Positionner le sticker sur la partie supérieure de la fenêtre afin de le tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Utiliser au moins un sticker par fenêtre. Remettre le film protecteur sur les stickers restants et les conserver dans l'emballage d'origine. Garder l'emballage d'origine jusqu'après l'usage des stickers. A la fin de la saison, ôter la bande adhésive. Pour stopper l'efficacité biocide, décoller l'adhésif.

### RECOMMANDATION

Les adhésifs insecticides K.pro sont efficaces jusqu'à 6 mois soit toute une saison. Ils sont parfaitement adaptés à une utilisation dans les chambres, cuisines, séjours... Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri du gel.

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :

- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.

- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publié conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLÉES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\*Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5<sup>e</sup> (équipements électriques et électroniques) et 15<sup>e</sup>(voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

### Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

#### Caractéristiques produit

Usage:	Éliminer les insectes volants	Support :	Mouches
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	Jusqu'à 6 mois de protection	Aspect :	SOLIDE
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	4 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	DE	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089190	Craint le gel :	02

01 - Craint le gel  
02 - Modifié par le gel  
03 - Pulvérisation modifiée par le gel  
04 - Ne craint pas le gel  
NC - non concerné

#### Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P273 P391 P501
PHASE H :	H410
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE :	NC
TRIMAN	YES
N° TP :	TP N°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

LIEN FDS : <https://www.quickfds.com/fds/4147132-40214-08961-015609>

ETIQUETTE PRODUIT:



 **Brunel**

**0 806 601 101**  
Service gratuit  
+ prix appel

**Siège social :** 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES au capital de 591 600 € - Tél. standard : 03 20 43 21 80 - Fax : 03 20 43 21 90 - [www.groupe-altair.com](http://www.groupe-altair.com)  
**Usine & Entrepôt logistique :** Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : 03 20 19 13 20  
SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

